

Aitchetaie à v'laidge, ç'ât ainmaie ci paiyis ! / Acheter au village, c'est aimer son pays !

Il y a quelques années, le slogan en patois et en français cité en titre de cette intervention cherchait à sensibiliser les jurassiennes et les jurassiens à l'importance de soutenir l'économie locale.

En effet, le maintien et le développement de l'économie jurassienne est aussi lié au soutien direct que les consommateurs jurassiens y apportent.



Actuellement, les conditions-cadre redonnent de l'importance à cette thématique. En voici quelques exemples, en précisant que la liste n'est pas exhaustive :

- La force du franc, suite à l'abandon du taux plancher avec l'euro, rend les acteurs économiques jurassiens plus difficilement compétitifs.
- Certaines branches ou entreprises sont plus particulièrement exposées.
- Le Conseil fédéral ne veut pas d'un plan de relance et préfère travailler au travers des conditions-cadre pour contrer un éventuel refroidissement de la conjoncture.
- Au niveau fédéral, 70 millions sont au budget pour l'aide à l'exportation, dont 20 millions sont déjà proposés dans le cadre de la loi chocolatière. Ensuite fromages et vins sont annoncés comme favoris pour toucher une aide dans le montant résiduel.
- Certains accords douaniers taxent plus les exportations suisses que les importations étrangères (comme les chevaux par exemple).

Des démarches intéressantes ont eu lieu ces derniers temps comme la rencontre entre une délégation de la Chambre jurassienne d'agriculture et le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann accompagné par le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture Bernard Lehmann.

La journée de rencontre entre les fournisseurs potentiels jurassiens et les acheteurs de la Confédération va contribuer à promouvoir l'attribution de marchés publics fédéraux à des sociétés du canton du Jura.

Un important levier pour l'économie jurassienne reste à actionner au niveau des achats et des investissements réalisés par la République et Canton du Jura (RCJU).

A l'instar du Conseil fédéral, le Gouvernement jurassien peut également faire l'économie d'un plan de relance si des mesures permettant de donner une impulsion aux acteurs de notre économie sont mises en place. On pense là notamment aux critères d'adjudication des marchés publics ainsi qu'aux critères de sélection des fournisseurs hors marché public.

Dès lors, les questions suivantes sont posées au Gouvernement :

Sur le plan de la situation actuelle :

- Le Gouvernement peut-il nous préciser la part des dépenses d'achats et de services qui sont attribués à des entreprises hors canton du Jura, et cela pour les différents types de marchés selon les valeurs seuils de l'AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics)?
- Si une part des travaux qui pourrait être confiée à une entreprise jurassienne ne l'est pas, comment le Gouvernement explique-t-il cette approche contraire aux intérêts de l'économie jurassienne ?

Au niveau des marchés soumis aux accords de l'OMC :

- Existe-t-il des critères qu'il est possible de pondérer dans les adjudications pour favoriser un maximum les entreprises de la place et ainsi renforcer le tissu économique cantonal ?
- Le cas échéant, le Gouvernement juge-t-il opportun d'agir sur ces critères ?

Au niveau des achats hors marchés publics :

- Comment sont gérées les adjudications et sur la base de quels critères ?
- Quelle est la marge de manœuvre des adjudicataires ?
- Par rapport à l'impact économique d'une adjudication à un fournisseur au sein de la RCJU, comment est évalué le retour sur investissement pour les finances cantonales (fiscalité, emploi, etc.) ?
- Par rapport à la question précédente, comment est jugée la compétitivité du prix offert par un fournisseur établi dans la RCJU ?

Delémont, le 27 mai 2015

Pour le groupe PCSI-JURA

David ERAY



